

Discours d'André Duvillard, commandant de la police neuchâteloise

Berne. Conférence de presse du Conseil fédéral sur l'initiative populaire "Pour la protection face à la violence des armes".

Madame la Conseillère fédérale,
Madame la Conseillère d'Etat,
Mesdames et Messieurs,

Comme évoqué par Mme la cheffe du DFJP, mes propos vont se concentrer sur les actions préventives menées par la police dans le domaine de la saisie et de la collecte volontaire des armes. En effet, la législation actuelle permet d'ores et déjà par la mise en sûreté volontaire ou non d'armes de réduire le risque lié à leur éventuelle utilisation.

Suite à la révision de 2008 de la loi fédérale sur les armes qui voyait l'introduction de l'annonce à l'autorité des armes longues, diverses actions de dépôt volontaires ont été organisées dans de nombreux cantons. Il s'agissait de permettre aux citoyens qui le souhaitaient, de se dessaisir d'une arme en leur possession et la remette sans frais auprès du bureau des armes de leur canton de domicile.

Ainsi ce sont plus de 30'000 armes qui ont été récoltées à cette occasion en suisse, sans parler de plusieurs centaines de kilos de vieille munition. Le 90% des armes étaient d'anciennes armes militaires gardées au terme de l'obligation de servir (mousquetons, fusils d'assaut 57, pistolets, etc.). Il convient de préciser que la plus part de ces armes n'avaient évidemment pas été enregistrées au moment de leur remise, à défaut de réglementation en la matière. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Par conséquent, je pense personnellement que de telles actions devraient être reconduites à intervalles réguliers dans les cantons, car selon l'avis des spécialistes ce sont encore plusieurs dizaines de milliers d'armes de ce type qui sont détenues dans les foyers de ce pays et dont leur propriétaire souhaitent éventuellement se déssaisir.

L'autre axe sur lequel la police peut agir préventivement est celui de la saisie provisoire, voire définitive d'une arme. En effet, la législation actuelle prévoit des dispositions expresses en la matière. Elles permettent de saisir une arme indépendamment du fait qu'une infraction ait été commise avec celle-ci, il suffit qu'un simple soupçon d'utilisation abusive existe.

Pour illustrer mes propos, je vais prendre l'exemple d'une situation malheureusement ordinaire, vécue par les policiers, soit un cas de violence domestique.

Imaginons un appel à la centrale d'engagement pour intervenir au domicile du couple XY qui se dispute violemment. Monsieur a menacé son épouse, avec qui il est en instance de divorce, et l'a projeté au sol. Monsieur détient son arme de service, ainsi qu'un fusil de chasse et un mousqueton hérité de son père. L'ensemble de ses armes seront saisies et selon les circonstances séquestrées définitivement. L'arme de service sera transmise à l'arsenal. Cette manière de faire est celle que nous pratiquons depuis de nombreuses années dans le canton de Neuchâtel. Cela représente une vingtaine de cas par année pour un total de 50 armes. A cela vient s'ajouter encore la saisie d'armes lorsqu'il y a risque de suicide.

Aussi nous ne pouvons que plaider pour une application aussi large de ces dispositions qui permettent de réduire le risque dans une certaine mesure. Mais n'oublions pas que sur environ 200 homicides commis en Suisse par année, 50 sont commis par des armes à feu. Nous devons aussi relever que l'adoption d'une législation fédérale sur les armes et les différentes mesures d'accompagnement ont permis de réduire cette proportion puisque dans les années 90 le nombre d'homicides par armes à feu était d'environ 75.

Pour conclure, permettez-moi de revenir sur les propos de Mme la Conseillère fédérale Sommaruga relatif à une échange des données contenues dans les différents registres des armes cantonaux. En effet, cela me paraît un point essentiel qui permettrait d'améliorer les abus liés aux armes et permettrait de trouver une solution qui réponde à un des objectifs de l'initiative. En effet, à l'heure où la mobilité de la population est croissante, il paraît pour le moins légitime de décloisonner des données aussi sensibles que les registre des armes.

Je vous remercie de votre attention.